

Le rapport du jury retranscrit les attentes et les constats du jury, afin de permettre à tout demandeur ou destinataire de ce rapport de comprendre les modalités de travail que le jury a retenues.

CONCOURS EXTERNE D'INSPECTEUR A DOMINANTE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE

Session 2023

Épreuves écrites (dates) Épreuves orales (dates)

Nombre de postes offerts

Nombre de candidats inscrits

Sur

candidats inscrits ;

se sont présentés à l'épreuve écrite.

➤ Admissibilité à partir de : **8,75/20**

➤ Moyenne de l'écrit : note la plus haute : **17,5/20**

note la plus basse : **0/20**

Sur les

candidats admissibles, retenus par le jury

se sont présentés à l'épreuve orale.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée sur

jours avec 6 sous-jurys

candidats par jour.

l) La composition du jury

Le jury est composé de :

- Mme AYOUN Audrey
- M. BARIDON Jean-Bernard
- Mme BORDES Claire-Lise
- M. CAMACHO Fabien
- Mme DUBUS Séverine
- Mme DUPONT Emilie
- M. FEVRIER Stéphane
- M. FROELIG Philippe
- M. GIRAUD Florent
- Mme HERPIN Sylvie
- Mme HUMMEL-FOURRAT Vanessa

- M. JOSEPH Xavier
- M. JUNG Jean-Jérôme
- Mme KHIV Sophie
- Mme LALANDE Maryse
- Mme PIQUE Marie
- M. RIU Sébastien
- Mme ROMAGNE Sophie
- M. SAVOIE Jean-Yves

Il est présidé par : Mme Fabienne BIBET

Le jury de concours a pris en compte 860 copies de candidats au titre de la partie écrite du concours et auditionné 236 candidats admissibles au titre de la partie orale.

II) Les résultats

96

Candidats ont été admis sur liste principale.

30

Candidats ont été admis sur liste complémentaire.

III) Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité

Les copies ont toutes été numérisées et mises à disposition des correcteurs via un outil numérique sécurisé.

Chaque copie fait l'objet d'une double correction.

III.1.1 Présentation de l'épreuve n°1 :

L'épreuve n°1 consiste en la rédaction d'une note permettant d'apprécier les qualités d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général. Le dossier est construit à partir des thèmes d'actualité qui concernent la DGCCRF. Cette année le sujet était « Faut-il privilégier à tout prix le consommateur ? ».

III.1.2 Attentes du jury

Le jury recherche à travers cette épreuve à déceler la capacité des candidats à restituer de manière claire, concise, et bien argumentée, des sujets souvent complexes.

Le jury attendait donc du candidat une copie bien structurée. Ceci implique de rédiger une introduction et d'élaborer un plan, le plus souvent en deux parties, même si d'autres plans sont valables. Il convient de proposer des titres apparents ou de faire des annonces de plan et transitions très claires. Les candidats peuvent, au-delà des éléments du dossier, faire appel à des connaissances personnelles dès lors qu'elles sont pertinentes. Les éléments tirés de l'actualité de la DGCCRF sont particulièrement valorisés. Enfin, il convient de proposer des idées conclusives dans le corps de la dernière sous partie ou en conclusion.

Les fautes d'orthographe, de syntaxe ou l'écriture trop difficile à lire sont sanctionnées.

III.1.3 Constats et conseils du jury

III.1.3.1 Constats sur l'ensemble des copies

Sur la forme, dans l'ensemble les candidats ont proposé des plans corrects, en deux parties et deux sous-parties. Le problème parfois rencontré a été dans la différence de qualité et quantité entre les parties (certaines sous-parties pouvant faire quelques lignes, d'autres 1 page). Beaucoup de candidats n'apportent pas de conclusion ou d'éléments conclusifs.

L'écrit constitue une part importante de la vie professionnelle d'un inspecteur CCRF, les candidats se doivent d'apporter une attention à la qualité rédactionnelle, qui parfois a manqué au vu du nombre de fautes d'orthographe ou de syntaxe ou d'un style trop familier pour un travail écrit et pour un concours de la fonction publique.

Sur la méthode, assez surprenant, la plupart des candidats n'ont pas traité l'ensemble des documents mis à leur disposition, alors qu'il s'agit de l'une des consignes fondamentales de l'exercice. L'absence d'indication des documents utilisés rend le travail de correction moins aisé.

Restent aussi certaines copies, peu nombreuses, presque illisibles sur l'écriture, ce qui rend difficile la correction.

Quelques candidats n'ont pas terminé leur copie, montrant une difficulté dans la gestion du temps.

Sur le fond, si les candidats ont majoritairement compris les attendus en termes d'organisation de la note, très peu ont fait l'effort de problématiser et définir les termes du sujet, ce qui est pourtant la première étape pour rédiger une copie ayant cerné les enjeux du sujet.

III.1.3.2 Conseils du jury

Plusieurs conseils de méthode peuvent être donnés aux candidats pour la construction de leur note.

L'introduction est une partie à ne pas négliger. A sa lecture, les correcteurs peuvent déjà se rendre compte du fait que le candidat maîtrise son sujet ou non. Elle commence traditionnellement par une accroche, soit un chiffre, un texte marquant, en général tiré du dossier et en rapport avec le développement de la note. Pour le présent sujet, le document 3 exposait que les consommateurs étaient confrontés à de nouveaux défis, aux transformations des modes de consommation et aux urgences tant sanitaire qu'économique, obligeant le législateur à protéger la relation unissant les professionnels aux consommateurs. L'introduction se poursuit avec la problématique. Au cas présent et selon les défis, tout est question d'arbitrage, d'équilibre entre protéger le consommateur et permettre aux entreprises de produire et vendre. Ces éléments posés, la problématique synthétise cette régulation nécessaire. L'introduction s'achève avec l'annonce du plan.

Sur le fond, les meilleures copies sont celles qui ont su définir la problématique, développer et lier entre eux les arguments cités dans les textes ou par des apports extérieurs appropriés. Et surtout, répondre à la problématique.

Enfin, il est conseillé aux candidats de bien lire le sujet, comprendre la problématique et prendre le temps de bâtir un plan clair, fluide et efficace et de réfléchir à une conclusion. Avec l'actualité lors des épreuves marquée par l'inflation et le pouvoir d'achat devenu la première préoccupation des français, la conclusion sur le pouvoir d'achat et la protection du consommateur était « évidente » et en prise avec les enquêtes de la DGCCRF du moment.

Les candidats doivent tout au long de leur copie privilégier la clarté de leur propos.

Pour cela il est conseillé de construire sa copie en paragraphes, chacun construit autour de deux éléments : une première phrase développant l'idée que le candidat entend développer, puis un ou plusieurs exemples.

Le jury souhaite également communiquer aux candidats quelques astuces concernant la gestion de leur temps.

Il est tout d'abord possible de gagner du temps lors de lecture du dossier. En effet, dès lors que les grandes étapes du raisonnement attendu sont connues, les candidats gagneraient à distribuer les idées qu'ils retiennent des documents dans leur plan au fur et à mesure de la lecture du dossier.

Dans tous les cas, maîtriser son temps implique de s'être entraîné et d'avoir mesuré, notamment, le temps qui doit être consacré à la rédaction de la note. Une copie qui n'est pas terminée laisse une très mauvaise impression aux correcteurs.

Enfin, le jury conseille aux candidats de suivre l'actualité de la DGCCRF, d'où ils pourront tirer quelques exemples personnels pour la note. Ils apprendront à mieux connaître cette administration, développeront ainsi leur vocation. La DGCCRF dispose d'une chaîne Youtube, d'un compte Twitter, d'une page Facebook et d'un site internet, sans compter les nombreux articles de presse qui relaient son action.

III.2.1 Présentation de l'épreuve n° 2

L'épreuve n°2 consiste en des réponses à des questions et/ou commentaires d'un ou plusieurs textes sur une des options suivantes :

Afin de donner un aspect plus opérationnel en lien avec la DGCCRF, l'épreuve est composée d'une question plus théorique et une seconde plus pratique, souvent le commentaire d'un document. Il s'agit bien de traiter les 2 questions si le sujet en contient 2.

a) gestion et administration des entreprises : Le sujet consistait à présenter la stratégie d'entreprise du groupe Lagardère en s'appuyant sur des extraits d'un article de Challenges et d'un livre.

b) économie : Le sujet consistait en deux questions : la première sur les leviers mobilisés pour soutenir la réindustrialisation de l'économie française, la seconde, en s'appuyant sur un article des Echos, à expliquer les raisons du déficit commercial structurel de la France et présenter les outils dont disposent les pouvoirs publics afin de le réduire à l'avenir.

c) droit pénal général : Le sujet consistait en deux questions : la première portait sur le principe de territorialité de la loi pénale des pratiques des opérateurs basés à l'étranger, la seconde portait sur la transaction pénale, unique mesure alternative aux poursuites

d) droit administratif : Le sujet consistait en deux questions : La première portait sur les autorités administratives indépendantes, et la seconde portait sur le rôle des pouvoirs publics dans la protection de l'environnement en s'appuyant sur une décision du Conseil d'Etat jointe.

III.2.2 Attente du jury

Sauf pour l'option gestion et administration des entreprises composée d'une seule question, les trois autres options étaient composées de deux questions, pour lesquelles il était attendu qu'elles soient traitées toutes les deux et par une rédaction propre à chaque question.

S'agissant d'épreuves techniques, le jury attend de solides connaissances techniques et théoriques et actualisées. De plus, avec l'orientation prise depuis quelques années consistant à rapprocher les sujets des missions de la DGCCRF afin de leur donner un caractère plus opérationnel, une plus-value est manifeste si la réponse articule la question avec les réalités de la DGCCRF.

Enfin, il est attendu, en plus d'une réponse argumentée, une réponse structurée avec des parties et une annonce de plan.

Pour l'ensemble des options de l'épreuve n°2, le jury entend vérifier que le niveau requis dans l'option choisie est bien atteint et apprécier la pertinence des réponses apportées aux problèmes posés.

III.2.3 Constats du jury

a) gestion et administration des entreprises :

Les candidats qui articulent la présentation détaillée de tout ou partie des nombreuses théories mobilisables avec la présentation opportune du cas concret obtiennent une très bonne évaluation.

En revanche, l'évaluation reste mitigée voire faible dès lors que la copie ne présente que les théories (parfois partiellement) sans montrer leur implication directe dans le cas du support.

De plus, les candidats gagneraient à agrémenter leur rédaction de schémas et figures largement usités en gestion des

entreprises.

b) économie :

Premièrement, les candidats ont pour la plupart réalisé un plan - majoritairement apparent - aussi bien pour le sujet de dissertation que pour le commentaire de l'article de presse.

Pour la première question, il a été constaté dans une large majorité de copies, une absence considérable de connaissances mobilisées sur l'environnement réglementaire et institutionnel européen alors que le sujet l'exigeait, d'une part, sur le rôle et le cadre communautaire et, d'autre part, sur les règles de concurrence, l'une des missions principales de la DGCCRF.

Pour la seconde question, de nombreux candidats ont en fait traité les raisons conjoncturelles du déficit. Les développements sur les outils mis à disposition des pouvoirs publics, basés sur l'article, sont pauvres et peu développés.

c) droit pénal général :

Les meilleures copies se sont distinguées par la rédaction d'un devoir structuré avec les différentes parties bien visibles et une clarté de l'argumentaire.

Si les candidats ont une connaissance théorique dans les sujets traités, l'actualité n'est pas mise en avant et très peu mettent un lien avec nos missions CCRF.

d) droit administratif

Une grande hétérogénéité d'une part dans l'expression écrite et d'autre part dans la présentation formelle et la structuration des idées dans les plans, qu'ils soient ou non apparents. De plus, certains candidats ont fait l'impasse sur la forme (plan et problématique), et ont traité le sujet sous forme de Question à Réponse Courte (à la manière des IRA par exemple) alors qu'il était attendu une mini dissertation.

Pour la première question, un socle minimal de connaissances est restitué par la majorité des candidats avec parfois une focalisation sur certaines AAI et de façon surprenante, peu d'entre eux ont mentionné l'ADLC, l'ARCEP, l'HADOPI ou ont essayé de faire le lien avec l'administration dont ils passent le concours.

Pour la deuxième question, basée sur un arrêt, nombre de candidats ont pris l'option du commentaire d'arrêt, sans comprendre qu'ils devaient répondre à la question d'abord, ce qui les conduit à passer à côté de certains aspects essentiels du sujet. Ainsi, la question de l'astreinte et du renouvellement de l'office du juge ont été souvent sous exploités.

IV Epreuve(s) orale(s) d'admission

IV.1 Présentation de l'épreuve n° 3

En application du II de l'article 2 de l'arrêté du 10 février 2017, l'épreuve n° 2 est suspendue et l'épreuve n° 1 qui consiste en un entretien avec le jury permettant d'apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer les fonctions d'inspecteur est réduite à 30 mn (coefficient 4).

Cette année la quasi-totalité des entretiens se sont déroulés en présentiel.

Toutefois, quelques candidats ont été évalués en visioconférence (mesures prise par l'arrêté du 22 décembre 2017 : réservées aux candidats résidant en Outre-Mer ou à l'étranger, candidats en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite et qui en ont exprimés la demande), ils ont été informés au préalable du cadre légal de l'épreuve. En outre, un test a été effectué en amont de l'épreuve orale pour chacun des candidats. Enfin les trois membres du jury vérifiaient à l'issue de l'entretien la perception du candidat du bon déroulement des conditions matérielles de l'épreuve (éventuelles défaillances son et image). Aucun problème majeur n'a été constaté.

IV.2 Attentes du jury

Pour le jury d'oral, il s'agit de déceler les aptitudes du ou de la candidate à exercer les fonctions qu'occupent les inspecteurs, en l'amenant à se dévoiler sur ses savoir-faire et savoir-être en rapport avec un métier de contrôle à visée correctrice et répressive.

Une bonne connaissance des missions et métiers de la DGCCRF est donc attendue, car elle témoigne de la motivation des candidats, sans qu'elle soit purement académique. Celle-ci doit aller au-delà de l'énoncé un peu théorique des missions que les candidats trouvent sans difficulté sur le site internet de la DGCCRF. Le jury cherche à identifier la capacité et l'appétence des candidats pour exercer et assumer les gestes professionnels liés au métier et non pas une récitation à la Prévert des missions.

A ce stade l'attention des candidats doit être attirée sur les besoins de recrutement de l'administration.

La DGCCRF cherche à recruter de futurs enquêteurs, susceptibles de servir chacune de ces trois missions. Les postes sédentaires, en administration centrale, ou au contentieux par exemple sont rares et peu accessibles en sortie d'école.

Il doit en outre être précisé que la DGCCRF a une vocation répressive et que les lauréats du concours devront assumer de faire traduire en justice certains de nos concitoyens, qui pourront risquer jusqu'à plusieurs années de prison et plus généralement de contribuer au prononcé de sanctions (administratives, pénales, civiles).

Enfin la mobilité fonctionnelle comme géographique fait partie de la carrière d'un agent de la DGCCRF.

Ainsi les candidats sont encouragés à s'interroger sur leur appétence pour les fonctions offertes aux agents de la DGCCRF. Au-delà de la réussite du concours, il en va du plaisir qu'ils auront à travailler quotidiennement et de leur épanouissement. C'est important.

Ainsi les compétences recherchées vont bien au-delà de simples connaissances. Les savoir-être et les savoir-faire sont évalués en priorité à l'oral.

IV.3 Constats et conseils du jury.

Le jury s'est attaché à faire preuve de bienveillance à l'égard de candidats qu'il sait stressés. L'entretien doit être perçu par les candidats comme un moment d'échanges qui doit leur permettre de révéler leur personnalité et leurs savoir-être qu'ils estiment adaptés et utiles aux métiers de la DGCCRF.

IV.3.1 Les constats du jury

L'entretien commence par la présentation du parcours des candidats et de leurs motivations.

Sur la forme, le jury note que le temps de présentation est en général respecté par les candidats. Cette présentation doit être prise comme un exercice d'expression orale, en situation de stress. Quelques candidats ont semblé en difficulté (un débit de parole trop rapide, de la confusion, une voix trop faible etc...).

Sur le fond, l'exercice de présentation est plutôt maîtrisé par les candidats. Quelques axes d'amélioration demeurent toutefois. Plusieurs présentations sont restées chronologiques, sans mise en exergue des acquis utiles pour les fonctions d'inspecteur. Peu de candidats ou candidates élargissent leurs savoir-faire ou savoir-être à des expériences hors du champ scolaire ou professionnel. L'exposé vise pourtant à convaincre le jury de la capacité du candidat à exercer ces fonctions et donc à identifier des savoir-faire et savoir-être utiles à l'enquêteur que vous cherchez à devenir.

L'entretien continue avec une ou plusieurs mises en situation afin d'apprécier la conduite du candidat et surtout sa capacité à se projeter, à s'adapter à la mise en situation qui lui est soumise. Le jury a conscience que les questions et notamment les mises en situation circulent entre candidats. Il n'y a pas une unique bonne réponse à une mise en situation, le jury attend que le candidat se projette et identifie et déroule des hypothèses d'action, d'actes à accomplir mais aussi selon, ceux à ne pas faire. Cela laisse le plus souvent plusieurs façons d'appréhender et de gérer les mises en situation proposées. Il est en outre loisible aux candidats de demander au jury de préciser un point ou un autre de la situation proposée.

L'entretien peut se terminer sur une question d'actualité, visant à juger si le candidat est capable de prendre de la hauteur, sur des sujets qui sont toujours en relation avec les missions de la DGCCRF.

IV.3.2 Les conseils du jury

Quelques astuces permettant d'améliorer l'entretien oral.

Apprendre par cœur et réciter sa présentation n'est pas recommandé. Cela peut occasionner une expression un peu figée. Mieux vaut que les candidats ne gardent en tête que les grandes étapes de leur présentation et s'expriment librement pour ce qui concerne les détails.

Rechercher la spontanéité et la sincérité dans sa motivation et ne pas se construire une image la plus formatée à l'idéal de l'enquêteur CCRF, à un profil type. La DGCCRF cherche à accueillir une pluralité d'inspecteurs et d'inspectrices, certes tous attachés et sensibilisés aux métiers de contrôle. Connaître les droits et obligations du fonctionnaire et notamment du fonctionnaire détenteur de pouvoirs de police est un atout, à tout le moins y avoir réfléchi.

Les candidats qui se projettent le mieux dans les fonctions d'enquêteurs sont ceux qui réussiront le mieux l'exercice. Pour cela suivre l'actualité est particulièrement utile. Les candidats y trouveront décrites les enquêtes réalisées et les pouvoirs dont disposent les agents, notamment en termes de sanctions. La chaîne Youtube et le site internet de la DGCCRF recèlent des contenus qui vous aideront à mieux appréhender les fonctions d'un inspecteur ou d'une inspectrice.

Les candidats peuvent aussi se demander lorsqu'ils achètent un produit ou un service sur quoi pourraient porter un contrôle, ou comment ils vérifieraient la véracité des publicités qu'on leur présente.

Enfin les candidats admissibles peuvent se rapprocher des DDPP et DREETS de leur domicile pour s'entretenir avec un inspecteur de la DGCCRF et lui poser les questions qu'ils ont encore sur les métiers, voire sur son oral. Certains étaient à la place des candidats il n'y a pas si longtemps...

Conclusion :

Le concours d'inspecteur de la DGCCRF est un concours sélectif car il ouvre la porte vers des métiers passionnants et exigeants en prise réelle avec l'économie du quotidien, les acteurs de l'économie, les attentes et préoccupations fortes des consommateurs.

Le jury félicite les lauréats du concours. Ils ont su triompher d'une série d'épreuves exigeantes et démontrer des qualités humaines qui font désormais d'eux des collègues, que nous avons hâte de rencontrer dans les services de la DGCCRF.

La présidente du Jury

Mme BIBET Fabienne